



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 À 16 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont absents :</u>	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
<u>Sont aussi présents :</u>	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

18-11-326

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

18-11-327

2- Demande de décret d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – accord de subvention – rénovation et mise aux normes de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite conclure un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels dans le cadre de la rénovation et la mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir signer un tel accord avec le gouvernement fédéral, la Ville doit effectuer une demande de décret d'autorisation au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le tout conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE, c. M-30).

CONSIDÉRANT que le projet d'accord a été présenté aux membres du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver le projet d'accord de subvention à intervenir entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et le ministère du Patrimoine canadien.

D'effectuer la demande de décret d'autorisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE, c. M-30).

ADOPTÉE

3- Période de questions

Il n'y a aucune question.

18-11-328

4- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 05.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
